

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OCDE SUR LE FUTUR DE L'ÉCONOMIE INTERNET

Séoul (Corée), 17-18 juin 2008

Résumé du Président de la réunion

Les pays de l'OCDE ont organisé la réunion ministérielle pour souligner le rôle de plus en plus déterminant que joue l'Internet dans l'économie et la société. L'Internet se révèle être un puissant moteur d'innovation, de croissance et de productivité à l'échelle mondiale. Il offre en outre des possibilités d'améliorer sensiblement les performances dans divers domaines, notamment l'environnement, la santé, l'éducation et les services publics. Mais pour pleinement concrétiser ce potentiel, les pouvoirs publics et les autres parties prenantes doivent coopérer étroitement en vue de créer et de maintenir un cadre réglementaire et des infrastructures qui soient robustes et permettent de faire face à des défis de plus en plus nombreux.¹

La réunion, qui se tenait à l'invitation du gouvernement de la Corée, était présidée par M. See-joong CHOI, Président de la Commission coréenne des communications. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. CHOI et par M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE. M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, est intervenu par liaison vidéo pour adresser ses félicitations aux participants. M. Myung-bak LEE, Président de la République de Corée, a souhaité la bienvenue aux Ministres et participants et souligné l'importance de l'Internet pour l'économie et la société mondiales, ainsi que la nécessité de renforcer la coopération internationale dans des domaines clés, notamment celui de la sécurité de l'information.

La réunion, qui était la première Réunion ministérielle de l'OCDE tenue en Asie, a rassemblé des Ministres, de hauts responsables gouvernementaux, les dirigeants de grandes organisations intergouvernementales, des chefs d'entreprise, ainsi que des représentants de la communauté technique de l'Internet, de la société civile et des syndicats. Au total, près de 2200 délégués de 68 économies ont participé à la réunion, qui pouvait être suivie sur le web.

La *Déclaration de Séoul sur le futur de l'économie Internet* a été adoptée par 39 pays ainsi que la Communauté européenne.² Celle-ci énonce les grands

¹ On trouvera une documentation plus complète sur la Ministérielle à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/futureinternet>.

² La *Déclaration de Séoul* a été adoptée par les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande,

principes qui guideront le développement de l'économie Internet. En outre, les Ministres se sont félicités et ont reconnu l'importance du rapport de l'OCDE intitulé *Préparer le futur de l'économie Internet* en recommandant que les gouvernements le prennent en considération dans l'élaboration de leurs politiques. Le rapport formule des orientations dans huit domaines ; pour deux d'entre eux, des recommandations officielles du Conseil ont été adoptées.

RÉSULTATS

Les impacts croissants de l'Internet sur les économies et sur la société ont été soulignés, tout comme son rôle dans la dynamisation de l'innovation et de la croissance. Alors que le nombre des internautes et des accès à haut débit augmentent rapidement à l'échelle mondiale, des inquiétudes ont été manifestées quant aux fractures numériques tant à l'intérieur des pays qu'entre ces derniers. Les efforts pour développer l'accès doivent être maintenus. Les terminaux mobiles avec accès Internet, a-t-il été noté, pourraient être une aide précieuse à cet égard, dans la mesure où leur usage dans les pays en développement progresse rapidement ; cette tendance devrait se maintenir.

Un certain nombre d'autres questions importantes doivent également être prises en compte. Les utilisateurs sont préoccupés, par exemple, par les logiciels malveillants, le vol d'identité, la protection de la vie privée et la sécurité. Sur le front de la technologie, la convergence des plateformes d'information et de communication, les réseaux de nouvelle génération et l'accès Internet à haut débit ont des retombées positives pour la collectivité, mais leur développement rapide met à l'épreuve les organismes de réglementation, car les approches actuelles sont souvent inadéquates pour répondre aux évolutions rapides sur les marchés. Il a été souligné que les aménagements des politiques et des réglementations devraient s'articuler autour de deux principes – promouvoir la concurrence et protéger les consommateurs.

Nombre des questions évoquées, a-t-il été noté, ne pouvaient trouver de réponse efficace dans un cadre national ; elles gagneraient à faire l'objet d'un débat mondial, avec la participation de toutes les parties prenantes. Deux exemples ont été mentionnés à ce sujet, ceux de l'ouverture et de la neutralité du réseau. Une coopération mondiale est également nécessaire pour relever les enjeux de la sécurité, de la cybercriminalité et d'autres questions transfrontières.

France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, Sénégal, Slovénie, République Slovaque, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie et la Communauté européenne.

Les parties prenantes non gouvernementales ont rendu compte des résultats des forums qu'elles avaient tenus le 16 juin, et ont fait part de leurs conclusions et recommandations aux Ministres, pour que ceux-ci les examinent pendant la Réunion.

La communauté technique de l'Internet a invité les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les particuliers à oeuvrer ensemble pour concrétiser au mieux le potentiel de l'Internet en apportant leur soutien à : (i) un accès économiquement abordable à des réseaux ouverts et neutres ; (ii) des politiques de communication qui protègent la vie privée et l'anonymat et limitent les contrôles sur les contenus ; (iii) des politiques qui encouragent les normes techniques et protocoles ouverts ; (iv) la possibilité d'échanger des informations, en favorisant un juste équilibre dans le système des droits de propriété intellectuelle ; et (v) des politiques qui encouragent la concurrence et la diversité dans les télécommunications, les services Internet, les produits et les applications.

La société civile et les syndicats ont demandé que les grandes orientations concernant l'économie Internet soient envisagées dans la contexte plus général de la protection des droits de la personne humaine, de la promotion des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de l'offre d'un accès économiquement abordable et non discriminatoire aux réseaux et services de communications avancés. Ils ont formulé un certain nombre de recommandations, en insistant sur le fait que les pays de l'OCDE doivent : (i) défendre la liberté d'expression et, dans ce contexte, s'opposer au filtrage obligatoire, à la censure et à l'incrimination de contenus qui sont protégés par les normes internationales de la liberté d'expression ; (ii) protéger la vie privée et la transparence en établissant, par exemple, pour les données des normes internationales dont le respect puisse être juridiquement imposé ; et (iii) répondre aux besoins de formation et d'apprentissage des travailleurs et prendre en compte les questions d'environnement. De plus, ils ont demandé qu'un comité consultatif de la société civile auprès de l'OCDE soit créé pour officialiser la participation de celle-ci aux travaux de l'Organisation.

La communauté des entreprises a indiqué que l'enjeu fondamental pour les entreprises, les gouvernements et la société civile est d'oeuvrer ensemble pour faire en sorte que les cadres politiques continuent de promouvoir la croissance économique, l'investissement et l'innovation. Sept conditions essentielles ont été avancées : (i) un environnement caractérisé par des cadres juridiques et réglementaires transparents qui encouragent la concurrence sur les marchés ; (ii) des incitations et des protections juridiques appropriées, notamment le respect des droits de propriété intellectuelle ; (iii) des incitations à l'investissement dans les infrastructures de communication à haut débit et dans les réseaux de prochaine génération de même que dans les nouvelles technologies des médias et

de l'information ;(iv) le maintien et le renforcement de la protection des informations à caractère personnelle et la prise en compte des retombées positives des flux mondiaux d'information ; (v) une infrastructure stable, fiable et de confiance capable de faire face et répondre aux risques et menaces qui se font jour ; (vi) une population active éduquée ; et (vii) le respect de normes internationales reconnues qui sont établies par des mécanismes transparents, pilotés par le marché et fondés sur le consensus.

La Réunion a mis l'accent sur cinq thèmes.

Améliorer les performances économiques et le bien-être social

Les participants ont débattu des principes directeurs qui doivent sous-tendre une économie Internet vigoureuse, durable et d'envergure mondiale, à même d'assurer la croissance économique et dans le même temps de répondre aux besoins de la société et de relever les défis mondiaux.

Il a été noté que les pouvoirs publics doivent évoluer. L'Internet est apparu comme un outil fondamental pour améliorer la transparence et l'efficacité de la gouvernance et pour épauler la démocratie. Les participants ont souligné le mouvement en cours dans la prestation des services publics, l'administration électronique cédant la place à une « administration personnalisée ». Cela se traduit par un lien plus direct et interactif entre les utilisateurs et les pouvoirs publics, et par des institutions et des processus plus réactifs et plus efficaces.

Les perspectives offertes par l'Internet pour la prise en compte des défis mondiaux ont été également examinées. Les participants du secteur privé comme du secteur public ont souligné que l'Internet est un outil essentiel pour aider à remplir les objectifs en matière de développement durable, faire face aux problèmes d'environnement et notamment lutter contre le changement climatique. Les participants ont également souligné le rôle de l'Internet qui permet aux particuliers et aux entreprises de participer activement à l'économie mondiale et à la vie sociale. Dans ce contexte, l'accès haut débit à Internet est fondamental et ce devrait être une priorité politique pour éviter de créer de nouvelles fractures numériques. La solidarité numérique est importante pour assurer l'accès à Internet dans les pays développés et en développement.

L'Internet servant les intérêts de la société toute entière, il a été rappelé qu'un des défis majeurs est d'assurer un marché concurrentiel capable de stimuler l'investissement et l'innovation, la question étant de savoir comment les pouvoirs publics peuvent relever ce défi. Ceux-ci ont reconnu que les cadres d'action hérités du passé ne sont pas toujours adaptés à l'Internet, et que les décideurs devraient faire preuve de prudence dans la façon dont ils élaborent de nouvelles décisions

politiques. Les politiques dans ce domaine doivent être souples, modulaires et extensibles, afin que nous puissions continuer de tirer le meilleur parti de l'Internet.

Les participants ont souligné que les gouvernements devraient mener de vastes consultations afin d'élaborer des politiques appropriées et établir le contact avec de nouveaux acteurs et de nouvelles parties prenantes. Les examens par les pairs, l'évaluation comparative et les analyses approfondies des politiques sont apparus comme particulièrement utiles à cet égard, et il a été reconnu que l'OCDE offre une enceinte appropriée pour faciliter ce travail.

Tirer parti de la convergence

Les participants ont estimé que la connectivité haut débit devenait l'une des pierres angulaires de l'économie Internet et qu'il fallait étendre l'accès haut débit à l'ensemble des consommateurs, entreprises et régions géographiques. Toutefois, la couverture ne saurait suffire à elle seule à assurer l'adoption de ces services. Il faut veiller tout particulièrement à encourager l'acquisition des savoirs numériques fondamentaux parmi la population et à promouvoir la disponibilité de contenus locaux en ligne. Il a été constaté que les économies émergentes avaient des défis particuliers à relever dans le contexte de la convergence, étant donné le niveau plus faible des revenus des ménages et le moindre développement de leurs infrastructures. Il existe différents moyens pour apporter la connectivité aux zones mal desservies et il a été noté que les gouvernements doivent adopter des politiques volontaristes dans ce domaine. Il a été proposé que l'OCDE examine la façon dont les obligations de service universel pourraient être ajustées pour tenir compte des besoins des régions mal desservies en matière de haut débit.

La convergence ne signifie pas seulement la capacité d'une plateforme unique à acheminer tout un éventail de services traditionnels. Elle implique aussi la création de nouvelles applications, de nouveaux services et de nouvelles perspectives économiques. Les participants ont examiné les cadres de la politique et de la réglementation des télécommunications, en vue d'identifier à quels niveaux des changements étaient nécessaires pour promouvoir la convergence et le développement des réseaux de prochaine génération. Les Ministres ont recommandé l'élaboration d'instruments de l'OCDE destinés à guider la formulation de politiques pour le développement et l'utilisation de réseaux de communication convergés. A cet égard, il a été considéré que les gouvernements devraient créer des cadres qui encouragent le développement de marchés concurrentiels, facilitent l'entrée sur le marché et procurent des retombées aux consommateurs.

Les utilisateurs sont maintenant devenus des acteurs dans la conduite des changements en cours dans les technologies et les services, et ils peuvent aider à instaurer la concurrence s'ils disposent d'une flexibilité suffisante pour choisir entre prestataires de services. L'OCDE a été considérée comme bien placée pour étudier la façon dont les réglementations doivent évoluer pour faire en sorte qu'elles offrent des incitations suffisantes à l'investissement tout en protégeant et en encourageant la concurrence et en donnant plus d'autonomie aux consommateurs.

Les nouveaux services et les nouvelles applications solliciteront de plus en plus les réseaux et nécessiteront la disponibilité d'une très importante bande passante, avec l'augmentation des volumes de données transitant par les réseaux. Une bonne partie de cette croissance viendra de nouveaux équipements qui se raccorderont au réseau. Or, le nombre limité d'adresses IPv4 disponibles pourrait nuire à la poursuite de la croissance à laquelle nous assistons depuis dix ans. Les gouvernements ont été invités à faciliter la transition sans heurt vers le protocole IPv6 ; ceux-ci pourraient jouer un important rôle d'entraînement en adoptant rapidement ce protocole.

La politique commerciale sera peut-être appelée à jouer un rôle plus important à l'avenir si la réglementation nationale fait obstacle à l'échange transnational d'applications et services sur l'Internet. Enfin, l'OCDE a été invitée à être le forum où les pays mettront en commun leur expérience et leurs compétences, et à faire le nécessaire pour que nous disposions d'un système fiable et uniforme d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution des marchés.

Promouvoir la créativité

Les Ministres ont évalué les effets de l'Internet et des TIC sur la créativité et l'innovation, les transformations qu'ils induisent dans l'activité scientifique et la recherche, ainsi que les nouvelles modalités de production du savoir dont ils favorisent l'émergence. Ils ont souligné la contribution de l'Internet au développement économique et reconnu la nécessité d'associer plus largement les femmes au processus créatif. Les Ministres sont conscients de l'importance croissante de l'élaboration et de l'utilisation de contenus numériques dans toutes les activités, ainsi que de la croissance du web participatif. Ils ont également débattu de la contribution que l'Internet et les TIC peuvent apporter face aux défis environnementaux et ont examiné les possibilités pour l'OCDE de promouvoir de nouveaux travaux et applications dans ce domaine.

Les Ministres sont convenus que l'Internet et les TIC qu'il utilise constituent un puissant catalyseur pour la recherche et l'innovation. Ils ont pris note des orientations pratiques de l'OCDE concernant le contenu numérique et de la

Recommandation du Conseil de l'OCDE relative à l'information du secteur public, qui a pour but d'améliorer l'accès à l'information du secteur public et son utilisation au bénéfice de tous.

Les participants ont noté que d'importants progrès ont déjà été réalisés et que le potentiel est énorme. Il reste toutefois des obstacles de taille à surmonter pour s'assurer que l'Internet demeure un espace ouvert et libre, et que l'on puisse exploiter, par exemple, les possibilités qu'offrent les réseaux distribués pour la recherche, et interconnecter des réseaux toujours plus denses de capteurs et d'autres équipements. Les participants ont notamment évoqué la mise en place de réseaux électriques, de systèmes de contrôle, d'immeubles et de systèmes de transport intelligents, et l'amélioration de l'utilisation des ressources.

Un rôle primordial a été imparti à la créativité, qui a besoin d'un environnement stimulant et innovant, mais qui est également imprévisible et difficile à développer et à gérer. La place du talent, de la technologie et de la tolérance dans le processus créatif a été soulignée, tout comme la nécessité de définir le rôle d'un système d'éducation propice à la créativité.

Les relations entre les amateurs, les professionnels et la créativité sont en train de se transformer, inaugurant de nouvelles voies de production de savoir. La nécessité de déterminer les modalités de la gouvernance collective de la propriété intellectuelle a également été abordée. Les participants ont estimé que l'Internet est à même d'encourager la diversité culturelle, et que cela doit reposer sur sa disponibilité et son accessibilité ainsi que sur la capacité de la société à l'utiliser de façon créative. La coopération des pouvoirs publics et de toutes les parties prenantes sera nécessaire pour soutenir plus efficacement la créativité.

Renforcer la confiance

Les participants de pays à des stades différents de développement de l'Internet se sont accordés à reconnaître l'importance primordiale que revêt la confiance dans le cyberspace. L'Internet peut faciliter la vie de tous – habitants de villages éloignés ou entreprises de dimension internationale. Mais les caractéristiques qui rendent l'Internet si attractif – ouverture, anonymat et portée mondiale – peuvent dans le même temps constituer des points vulnérables. Aucun pays n'est exclu des possibilités qu'offre l'Internet mais aucun non plus ne peut se soustraire à la tâche de contribuer à instaurer un climat de confiance sur l'Internet.

Les participants ont examiné les moyens d'agir collectivement face à un certain nombre de défis interdépendants concernant la sécurité, la protection de la vie privée, la gestion de l'identité numérique et la protection des consommateurs. Ils ont ainsi abordé différents risques comme les atteintes à la sécurité des données,

le vol d'identité, la cyberfraude et le problème croissant des logiciels malveillants. Ils ont souligné la nécessité de donner davantage d'autonomie aux consommateurs et de protéger les enfants contre l'exploitation ou les abus dans le cyberspace, et de poursuivre le développement d'une culture de la sécurité de l'information, qui englobe la protection des infrastructures d'information critiques, comme le préconise la récente Recommandation du Conseil de l'OCDE, et la préservation de la démocratie.

Un large soutien a été exprimé en faveur d'une collaboration internationale plus étroite destinée à renforcer la confiance dans le cyberspace, à partir des bases déjà élaborées au sein de l'OCDE et en coopération avec l'APEC et l'UIT. Dans certains domaines -- protection de la vie privée et sécurité de l'information, par exemple --, un dialogue mondial axé sur les résultats plutôt que sur les stratégies ne peut être que bénéfique. Pour parer aux cybermenaces, il importe que les instruments formels tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité soient très largement appliqués. Des dispositions informelles comme le Réseau international de contrôle et de protection des consommateurs ou le Plan d'action de Londres revêtent également une grande utilité à cet égard.

Les partenariats ont été par ailleurs cités comme d'importants atouts pour renforcer la confiance. Les experts techniques peuvent en effet contribuer aux débats sur les politiques à mener pour contrer des menaces toujours plus sophistiquées, liées notamment à la commercialisation d'activités malveillantes par les cybercriminels, qui prennent pour cibles les simples internautes comme les entreprises. Les partenariats, en particulier avec la société civile, peuvent être d'une grande utilité pour sensibiliser les usagers à un environnement de plus en plus complexe et les aider à en comprendre les implications.

Les participants ont conclu qu'en mettant en commun leur expérience et en coopérant, les pays peuvent parer à diverses menaces et qu'en faisant preuve de détermination, ils pourront pérenniser la contribution de l'Internet à la prospérité économique et au bien-être social.

Expansion de l'économie Internet mondiale

Les participants ont examiné les facteurs clés qui sous-tendent le développement de l'Internet. Ils ont mis en évidence l'importance du dialogue et de la coopération avec les économies en développement pour réduire les fractures numériques et élargir les possibilités économiques et sociales.

Les participants ont noté l'importance du progrès technologique et de la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir un « environnement propice », favorisant la concurrence et technologiquement neutre, de même que l'utilité de cadres

réglementaires ancrés sur de solides bases juridiques. La mise en commun des meilleures pratiques à cet égard a été encouragée. Le rôle du secteur privé pour piloter le développement a été souligné. Il a été observé qu'à l'avenir, c'est essentiellement la croissance de la téléphonie mobile qui mettra l'Internet à la portée des prochains milliards d'utilisateurs. Il a été également mentionné que l'attribution des fréquences devait faire l'objet d'une coopération internationale suivie.

Il a été souligné combien il importe de mettre en œuvre les conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information et de réaliser les objectifs de l'Agenda de Tunis, notamment d'élargir aux pays en développement l'accès à une infrastructure et à des biens et services TIC abordables, afin de faciliter leur développement économique et social. Il convient aussi de prendre des mesures pour réduire le fossé numérique, que ce soit dans les régions rurales et éloignées ou dans celles où les revenus et le niveau d'instruction sont faibles. Le développement des noms de domaines internationaux, la mise en œuvre de l'IPv6, et la création de contenus pertinents et de points d'échange de trafic Internet dans les pays où ils n'existent pas encore ont suscité une réaction favorable.

Le débat a par ailleurs porté sur le rôle vital des politiques et pratiques destinées à favoriser la création de capacité et à permettre à la population de tirer parti des avantages de l'économie Internet. Il a été noté que les pays doivent faciliter autant que possible la libre circulation de l'information et des idées sur l'Internet pour être en mesure d'en concrétiser le plein potentiel. Dans le même temps, la coopération transfrontière est nécessaire pour parer aux menaces pour la sécurité et maintenir la stabilité des infrastructures et des services à l'échelle mondiale. Le rôle clé de la participation des différentes parties prenantes aux instances où sont élaborées les politiques et pratiques à cet égard a été souligné.

PANEL D'EXPERTS

Un panel d'experts a procédé à un échange de vues sur le développement technologique de l'Internet et des TIC ainsi que sur leur impact économique et social au cours de la prochaine décennie. Il est difficile à cet égard de faire des prévisions étant donné la nature dynamique de l'Internet. Le débat a porté sur la question du multilinguisme, la nécessité que les économies en développement créent leurs propres points d'échange de trafic Internet, l'intégration des capteurs au réseau et les mondes virtuels. La protection de la vie privée a été retenue comme un défi transversal qui doit être systématiquement pris en compte à un stade aussi précoce que possible du développement des technologies.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Indépendamment des domaines mentionnés ci-dessus, les Ministres ont invité l'OCDE à coopérer étroitement avec les parties prenantes pour analyser les évolutions intervenant dans l'économie Internet et ainsi être en mesure de promouvoir des principes d'action et de réglementation, et des pratiques exemplaires pour soutenir son développement futur. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer les systèmes statistiques pour mesurer l'évolution de l'accès à l'Internet et aux réseaux informatiques, et de leur utilisation. Ils ont préconisé un réexamen des instruments actuels de l'OCDE concernant la protection et l'autonomisation du consommateur, la vie privée et la sécurité, compte tenu de l'évolution en cours. Ils ont également invité l'OCDE, à la lumière de la Déclaration de Séoul, à faire le point, dans un délai de trois ans et selon les besoins par la suite, sur les progrès réalisés pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontées les parties prenantes aux niveaux national et international.

Dans son allocution de clôture, le Secrétaire général de l'OCDE a souligné qu'il importe d'élargir le rôle que l'Organisation pourrait jouer comme pôle d'analyse. Il a ainsi rappelé l'intérêt exprimé par de nombreux délégués en faveur de l'étude de la contribution que l'Internet et les TIC peuvent apporter face aux défis mondiaux comme le changement climatique. Le Secrétaire général s'est félicité de la proposition du Danemark concernant l'organisation par l'OCDE d'une conférence à haut niveau sur cette question en 2009, en complément de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, COP15. Le Secrétaire général a également souligné la nécessité de mieux comprendre le rôle croissant de l'Internet dans le processus d'innovation. Enfin, il a souscrit à l'idée d'étudier les moyens de renforcer le rôle de l'OCDE comme instance de promotion de la coopération internationale. Il s'est réjoui des contributions des parties prenantes non gouvernementales à la Ministérielle et a recommandé qu'un processus soit engagé pour officialiser la participation de la société civile et de la communauté technique aux travaux de l'OCDE sur l'économie de l'Internet.

Le Président a remercié les Ministres et les autres participants pour leur contribution à la réunion. Il a souligné l'importance du rôle que l'Internet peut jouer face aux défis mondiaux tels que la croissance économique durable, le changement climatique, le vieillissement de la population et l'efficacité énergétique. Le Président a précisé que pour relever ces défis, toutes les parties prenantes devront partager une même vision de l'avenir de l'économie Internet. Il a souligné la nécessité de formuler et de mettre en œuvre des politiques qui concrétisent cette vision, et d'œuvrer ensemble pour atteindre des objectifs communs. Le Président a conclu la réunion en exprimant le souhait que la Déclaration de Séoul définisse pour les gouvernements et les parties prenantes du monde entier des orientations durables qui les aideront à relever les défis actuels et à développer l'économie Internet.